

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	11 567	5 784
Conseiller poste #1	4 027	2 013
Conseiller poste #2	3 744	1 872
Conseiller poste #3	4 777	2 388
Conseiller poste #4	3 037	1 518
Conseiller poste #5	4 762	2 381
Conseiller poste #6	3 037	1 518

Note

Rémunération municipale ainsi que MRC Brome-Missisquoi

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).